

# CONGRES FEC FO 21 AU 25 OCTOBRE 2013 – PERPIGNAN

## RESOLUTION

**Le 54<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Employés et Cadres cgt Force Ouvrière, réuni du 21 au 25 octobre 2013 à Perpignan, réaffirme** son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 dans laquelle la Fédération des Employés, créée en 1893, a pris toute sa part. La Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière digne héritière de la Fédération des Employés perpétue encore à ce jour 120 ans après sa création l'esprit d'indépendance syndicale qui les animait.

Base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, Eglises, sectes et du patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT-FORCE OUVRIERE qui a toujours défendu le pluralisme syndical.

**Le Congrès réaffirme** son attachement aux valeurs de la République et plus particulièrement, au principe de laïcité.

### **CRISE ÉCONOMIQUE, SOCIALE et DEMOCRATIQUE**

La crise économique persiste partout en Europe et particulièrement en France. La multiplication des plans de rigueur et d'austérité ne fait qu'aggraver la situation des salariés, retraités et chômeurs. L'austérité détruit l'activité économique en la faisant glisser vers la récession.

Le **Congrès** réaffirme son opposition à toute politique d'austérité, de rigueur ou dite de "sobriété", de droite, de gauche ou syndicale.

**Le Congrès condamne** les deux traités décidés dans le cadre de l'Union Européenne, Traité du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) et Traité de Stabilité, Coordination et Gouvernance (TSCG), **et revendique** leur abrogation pure et simple. **Le Congrès de la FEC FO dénonce** la volonté des instances européennes d'aboutir à un nouveau traité donnant encore plus de pouvoir à la Commission Européenne en retirant des pans entiers de souveraineté aux Etats, sous couvert de "plus d'Europe".

**Le Congrès exprime** sa solidarité et son soutien à tous les salariés en lutte de par le monde **et les encourage** à manifester leur désaccord et à organiser la résistance.

**Le Congrès condamne** les politiques d'intégration des organisations syndicales qui conduisent au corporatisme. La volonté d'imposer un "pacte social" met en danger l'indépendance syndicale nécessaire à la défense des intérêts particuliers des salariés, chômeurs et retraités.

**Le Congrès constate** que les politiques d'austérité basées sur la "flexibilité" et la "compétitivité" ont pour but, au nom de la réduction du coût du travail, de remettre en cause les systèmes de protection sociale.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 dit de "flexisécurité", signé par le patronat, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC et rejeté par FORCE OUVRIERE et la CGT, est un des éléments de cette politique d'austérité. **Le Congrès revendique** l'abrogation de la loi du 14 juin 2013.

En effet, prétendant donner de nouveaux droits individuels, cette loi affaiblit les garanties collectives et remet en cause de nombreux droits des salariés du privé en matière de protection contre les licenciements, de capacité de contestation en matière de salaire, de mobilité, de droits et d'emploi.

**Le Congrès revendique** que la fiscalité soit un outil de justice sociale. Cela passe par la réhabilitation de l'impôt sur le revenu en renforçant la progressivité sur l'ensemble des revenus et en remettant en cause les dispositions fiscales ne profitant qu'aux plus riches.

Dans cette logique, **le Congrès condamne** tout projet d'augmentation de la TVA soi-disant sociale.

## **SALAIRES**

**Le Congrès réaffirme** que l'augmentation du pouvoir d'achat est une nécessité économique et sociale. Elle représente un enjeu majeur face aux politiques d'austérité. Par conséquent, **le Congrès affirme** qu'une politique de relance de la consommation est plus que jamais nécessaire **et exige** l'augmentation générale des salaires, des pensions et des retraites, ainsi qu'une revalorisation significative du SMIC, des minima sociaux, de l'allocation adulte handicapé et l'instauration d'une prime de transport obligatoire pour tous les salariés.

**Il fait siennes et complète** les revendications exprimées par la Confédération concernant le secteur privé, à savoir :

- un SMIC à 1 350 euros nets/mois (soit 80% du salaire médian), avec obligation de respecter la hiérarchie des grilles de salaires minima des branches, en y répercutant les augmentations à chaque revalorisation, ainsi que la révision du mode de calcul de l'indice des prix à la consommation qui ne reflète pas la réalité quotidienne ;
- l'instauration obligatoire d'une prime de transport d'un montant minimum de 400 euros par an pour tous les salariés, y compris ceux qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ;
- la généralisation pour tous d'un 13<sup>ème</sup> mois de salaire ;
- la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes tout au long de leur carrière ;
- l'arrêt des rémunérations et primes individualisées flexibles, arbitraires, aléatoires et non soumises à cotisation, et leur intégration dans les salaires de base ;
- un minimum de pension de retraite égal au SMIC.

**Le Congrès condamne** l'individualisation des salaires au détriment des augmentations collectives. Cette pratique patronale est une source de discrimination et vise à opposer les salariés entre eux.

**Il dénonce et condamne** l'attitude de certains employeurs qui se servent du RSA et donc de la solidarité nationale, pour justifier l'octroi de bas salaires, notamment pour les salariés à temps partiel.

**Le Congrès rappelle** que la politique suivie jusqu'à présent et consistant en diverses mesures d'exonération de cotisations sociales et fiscales, est sans aucun résultat positif pour l'emploi dans le pays.

En revanche, elle a eu pour conséquences d'enrichir les actionnaires au détriment de la collectivité publique, d'augmenter l'emploi précaire, de généraliser les bas salaires et de remettre en cause notre système de protection sociale.

## **EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

En premier lieu, **le Congrès dénonce** la loi du 14 juin 2013 qui transpose l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 que la CGT-FORCE OUVRIERE n'a pas signé. Ce texte se caractérise par plus de flexibilité immédiate pour tous les salariés ainsi que la remise en cause de leurs droits et acquis. La flexibilité, c'est l'insécurité de l'emploi et la précarité. **Le Congrès exige** l'abrogation de cette loi qui se traduit par un autoritarisme destiné à développer la flexibilité.

**Le Congrès dénonce** notamment l'évitement des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) en cas d'accord sur l'emploi et les baisses de salaires possibles, ainsi que la nouvelle procédure envisagée pour les PSE. **Il rappelle** son opposition aux accords dits "majoritaires" qui serviront d'accélérateur au transfert des négociations vers l'entreprise selon une logique anglo-saxonne. Cette loi constitue une nouvelle attaque contre celle du 11 février 1950 sur les conventions collectives et le principe de faveur ou hiérarchie des normes.

Tout en rappelant son hostilité au télétravail parce qu'il s'inscrit dans la déréglementation, **le Congrès considère** essentiel pour les salariés concernés par cette nouvelle forme d'organisation du travail, d'exiger le maintien de toutes les garanties collectives, y compris sur le champ des prérogatives du CHSCT, et de leur apporter des garanties, en termes de conditions de travail, de respect du temps de travail, et de prise en charge par l'employeur de l'équipement nécessaire à l'exercice professionnel.

**Le Congrès condamne** la volonté du patronat de faire voter une loi autorisant les employeurs à rémunérer les salariés sur la base d'une estimation d'un temps de travail théorique et forfaitaire et non plus sur le temps de travail réel comme il est déjà d'usage dans certaines branches (porteurs de presse, visiteurs médicaux, distributeurs de publicités...)

Sur le plan de l'emploi, **le Congrès exige** une politique de ré industrialisation, contre les délocalisations et les licenciements.

**Il considère** que la mise en place des accords sur l'emploi et les baisses de salaire, autorisés par la loi, n'est pas un moyen de sécuriser l'emploi, mais un moyen de sécurisation du capital et des profits. Ces accords créent un écran juridique empêchant toute possibilité de mise en cause financière, civile et pénale de la maison mère et de sa filiale en cas de litige (jurisprudence dite "co-emploi") pour les salariés refusant l'application de l'accord.

**Le Congrès dénonce** la désindustrialisation et les délocalisations en tout genre et plus particulièrement celles du textile et du cuir. Cette politique aboutit aujourd'hui à l'exploitation des salariés des pays les plus pauvres pour acheter au plus bas prix, le tout au mépris des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité conduisant à des catastrophes, telle celle survenue au Bangladesh. De même, la désindustrialisation aboutit également à l'ajout de produits chimiques nuisibles à la santé de tous les salariés de la production à la distribution, sans que les maladies engendrées soient reconnues professionnelles. **Le Congrès exige** la reconnaissance de ces pathologies en tant que maladies professionnelles et l'arrêt de toutes les importations, en France, de produits nuisibles à la santé des travailleurs. Ces importations ont notamment pour conséquence d'exposer les salariés au contact de produits toxiques illégaux. La réindustrialisation devient sanitaire.

Face à la montée persistante du chômage de masse, **le Congrès exige** le remplacement de tous les salariés par des embauches en CDI à temps plein. **Il réitère** sa revendication du rétablissement d'un dispositif de type ARPE, départ en contrepartie d'embauche, **et il revendique** le rétablissement définitif et intégral de l'Allocation Equivalent Retraite. **Le Congrès s'oppose** aux exigences du patronat qui entend réduire les durées et le montant des droits à indemnisation.

**Le Congrès exige** le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement, gage d'un véritable contrôle, encadrement et suivi des procédures de licenciement par l'inspection du travail dont les moyens doivent être renforcés.

De la même manière, **le Congrès dénonce** tous les plans de suppression d'emplois, au prétexte d'une crise et d'une dette dont les salariés ne sont pas les responsables.

Concernant les conditions de travail, **le Congrès dénonce** l'individualisation des relations sociales au travers de politiques d'atteinte d'objectifs, souvent assorties d'évaluations professionnelles, les exigences de productivité ainsi que les organisations de travail imposées par les employeurs qui sont à l'origine de la dégradation constante des conditions de travail. Le nombre de dépressions nerveuses et suicides de salariés dans tous les secteurs d'activités, publics et privés, atteste d'une souffrance majeure au travail.

**Le Congrès rappelle** que chaque employeur a une obligation de résultat sur la sécurité ainsi que la santé physique et mentale de son personnel.

**Le Congrès fait sienne** les résolutions du Congrès Confédéral de Montpellier de février 2011 : ***"Pour Force Ouvrière, le dossier de la Pénibilité au travail ne relève pas de la négociation sur les retraites ; ce dossier doit être traité dans le cadre de l'examen des conditions de travail relevant des conventions collectives et du droit du travail de l'ensemble des salariés."***

**Le Congrès réaffirme** que l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la souffrance au travail passent d'abord par le respect des accords et conventions, puis par la satisfaction des revendications.

Ces constats et considération confirment, si besoin est, le nécessaire combat de notre Fédération contre toute remise en cause depuis de trop nombreuses années des dispositions qui régissent les services de médecine du travail visant, de fait, à leur disparition.

Concernant la Loi du 10 août 2009, l'amendement Debré et la loi Châtel qui banalisent et étendent le travail dominical, **le Congrès rappelle** l'importance des observations faites par l'OIT au gouvernement français à la suite de l'intervention de Force Ouvrière **et continue d'exiger** que le gouvernement français y réponde favorablement et rapidement.

**Le Congrès se félicite** de l'action de la FEC dans les recours judiciaires entrepris à l'encontre des entreprises faisant travailler en toute illégalité des salariés le dimanche.

**Le Congrès appelle** l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens mis à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical et du travail de nuit.

**Le Congrès dénonce** le recours au travail dissimulé et plus généralement toutes pratiques qui constituent une mise en cause des droits en matière de temps de travail.

**Le Congrès confirme** le mandat donné au Secrétaire général de la FEC pour ester en justice aux fins de faire respecter la loi et condamner les entreprises faisant travailler en toute illégalité des salariés le dimanche et/ou de nuit et, d'une manière générale, engager toute action visant à préserver le repos dominical des salariés, **et demande** au Secrétaire général de notre Confédération de continuer l'action menée auprès de l'OIT.

**Le Congrès condamne** les ouvertures anticipées et les fermetures retardées dans tous les secteurs de la FEC entraînant des amplitudes horaires et des frais de déplacement Trajet/Travail inacceptables pour les salariés.

Affirmant que l'extension de la précarité n'est pas due à la fatalité mais est la résultante d'une politique délibérée, **le Congrès condamne** le recours aux CDD, à l'intérim et au temps de travail partiel imposé, ainsi qu'au travail des jours fériés. Plus particulièrement, **il dénonce** les politiques patronales et gouvernementales en direction notamment, des femmes et des jeunes qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle.

**Le Congrès dénonce** toute surveillance illégale des salariés et des militants FO exercée par certaines entreprises.

**Le Congrès appelle** l'ensemble de ses militants à lutter contre ces dérives contraires aux droits des salariés et contre ces pratiques inacceptables qui obligent la FEC à de plus en plus d'actions juridiques.

Enfin, **il rappelle** que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire.

De ce fait, **il revendique** les jours fériés payés et chômés, le passage du temps partiel au temps plein pour les salariés qui le souhaitent, l'instauration de pénalités financières dissuasives pour les entreprises qui substituent aux contrats pérennes les stagiaires ou qui ont recours de façon abusive aux emplois précaires. **Il condamne** les mesures gouvernementales d'exonération de cotisations qui concourent à l'abaissement du coût du travail. Ainsi, l'augmentation des marges des entreprises se fait sur le dos des salariés les plus précaires. **Il revendique** également l'abrogation de la loi Mallié et de l'amendement Debré à la loi Châtel.

**Il rejette** toute discrimination à l'embauche. **Il demande** que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche de personnes en situation de handicap et exige le retour du statut de salarié protégé pour ces derniers.

**Le Congrès revendique** l'application et l'amélioration des conventions collectives sur l'ensemble des départements français et Territoires d'Outre-Mer, dans le respect du principe de faveur, sans remise de cause des accords locaux.

## **SERVICE PUBLIC**

**Le Congrès tient à réaffirmer** son attachement à la conception républicaine du service public que défend la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

**Il dénonce** donc fermement l'ensemble des politiques attentatoires au service public républicain **et en exige** l'arrêt complet : modernisation de l'action publique (MAP), réforme de l'administration territoriale, loi "Hôpital, Patient, Santé et Territoires" (HPST) et réforme territoriale, dont le but est de détruire les services publics, notamment par la suppression massive de postes, pour ensuite en transférer les missions au secteur privé.

**Le Congrès condamne** ces mesures qui sont partie intégrante des plans d'austérité. Elles dégradent le service public, et conduisent à de graves dysfonctionnements dans les services, à une grande souffrance au travail et à des drames humains.

**Le Congrès constate** que l'acte III de décentralisation annoncé par le gouvernement se ferait à la carte, de façon différente selon les régions, et conduirait à une balkanisation de la République. Par conséquent, **le Congrès s'oppose** à tout nouvel acte de décentralisation.

**Le Congrès condamne** la "RéATE 2"<sup>1</sup>, initiée pour gérer les suppressions d'effectifs et de services, banaliser la dématérialisation des relations avec les usagers, et anticiper l'acte III de décentralisation, et qui contribue à amplifier l'effacement de l'Etat au plan territorial et remet en cause la position statutaire des agents publics.

**Le Congrès s'oppose** à toute velléité de remettre en cause l'Etat républicain au profit d'un Etat fédéral des régions. A ce titre, **le Congrès se félicite** du résultat du référendum local du 7 avril contre la constitution d'une collectivité d'Alsace unique.

Constatant que le gouvernement se lance dans une nouvelle tranche de privatisations, **le Congrès dénonce** une nouvelle liquidation des "bijoux de famille" au profit du secteur privé. Plus généralement, **le Congrès s'oppose** à toute privatisation des entreprises publiques et des missions de service public.

Face aux diverses tentatives de remise en cause du principe républicain de laïcité, **le Congrès réaffirme** son attachement à l'école laïque républicaine gratuite **et dénonce** le financement de l'enseignement privé par des fonds publics.

**Le Congrès condamne** la loi Peillon qui sous couvert d'adaptations des rythmes scolaires disloque le fonctionnement de l'école républicaine et soulève l'opposition des enseignants, et des personnels scolaires et périscolaires.

## **PROTECTION SOCIALE**

**Le Congrès tient à réaffirmer** son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale qui consistent, notamment, à garantir les salariés et leur famille contre les risques de toute nature.

**Il rappelle** que la Sécurité Sociale de 1945 est un outil de progrès social et de solidarité collective. **Il réaffirme** la nécessité du respect des valeurs qui ont contribué à son instauration : *"cotiser suivant ses moyens et en bénéficier suivant ses besoins"*. En ce sens, **le Congrès s'oppose** à toute modulation des allocations familiales en fonction des revenus.

**Le Congrès réaffirme** son attachement à la Sécurité Sociale avec ses quatre branches (maladie intégrant les Accidents du Travail - Maladies Professionnelles, vieillesse, famille et recouvrement) **et revendique** son financement assuré par les cotisations assises sur les revenus du travail et rappelle qu'il ne s'agit pas d'une charge, mais du salaire différé des travailleurs qui leur confère un droit de propriété et une garantie pour l'avenir.

**Le Congrès réitère** également son attachement à l'existence des différents régimes de protection sociale (MSA, RSI) et combattra toute tentative de regroupement avec le régime général. Plus largement, **le Congrès dénonce et condamne** la politique visant à conduire au "régime unique" aboutissant, au travers de restructurations, centralisations, mutualisations, fusions et régionalisations, à la disparition du régime agricole (MSA) et des différents régimes, dont les régimes spéciaux.

**Le Congrès rappelle** que la cotisation patronale famille représente plus de 30 milliards d'€ par an. Sa suppression reviendrait à faire payer principalement par les salariés le financement des allocations familiales.

---

<sup>1</sup> RéATE : Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

**Le Congrès** rappelle son opposition au lien qui est établi entre le financement de la Protection sociale et la compétitivité des entreprises. **Il rappelle** aussi qu'il ne peut être question pour la CGT-FORCE OUVRIERE de transférer des cotisations patronales sur des prélèvements salariaux, que ceux-ci relèvent de la cotisation ou de l'impôt.

**Le Congrès considère** que toutes les discussions menées sur le financement de la Sécurité Sociale pour généraliser la fiscalisation, conduisent, de fait, à une remise en cause des principes fondamentaux et fondateurs de la Sécurité Sociale tels qu'ils sont définis dans le programme du Conseil national de la Résistance.

**Le Congrès exige** la suppression de la CSG et l'arrêt de la politique d'exonération de cotisations patronales qui contribue à "*fabriquer le déficit de la Sécu*" **et demande** le remboursement intégral des sommes correspondantes qui représentent aujourd'hui plus de 30 milliards d'€ par an. **Le Congrès dénonce** la réduction de 6 milliards d'€ prévue par le gouvernement pour le PLFSS 2014 (projet de loi de financement de la Sécurité Sociale).

**Le Congrès s'inquiète** du niveau de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie) prévu par le gouvernement (niveau d'évolution et dépenses de santé le plus bas depuis 1998) qui s'inscrit dans une logique d'austérité voulue par la Commission Européenne et les marchés.

Cette logique portera gravement atteinte aux soins nécessaires pour les malades.

**Le Congrès constate** que la Cour des Comptes, qui a un rôle de contrôle des comptes publics sort de ses prérogatives pour devenir un instrument idéologique de conseil de politiques publiques.

Ce n'est pas un hasard si elle préconise le non-remboursement de l'optique par l'Assurance Maladie car, par la création de la complémentaire Santé obligatoire, c'est l'amorce d'un transfert des remboursements de la Sécurité Sociale vers ces complémentaires Santé, rendu possible par la loi du 14 juin 2013 transposant l'ANI du 11 janvier 2013.

Ces dispositifs associés aux déremboursements successifs laissent un reste à charge de plus en plus important aux assurés sociaux qui fait le lit des assurances privées et prive les plus démunis du droit de se soigner.

**Le Congrès dénonce** la politique mise en place dans les caisses de Mutualité Sociale Agricole visant à centraliser le financement pour mieux diminuer le nombre de salariés au détriment de leurs conditions de travail.

**Il dénonce** la régionalisation des URSSAF, imposée par l'ACOSS, visant à diminuer les coûts de gestion au détriment du personnel et des cotisants. **Il met également en garde** contre les restructurations en cours dans les CAF qui permettraient cette même opération de centralisation avec des conséquences identiques sur les agents et les allocataires.

**Le Congrès condamne** la politique gouvernementale visant à diminuer les dépenses de l'Assurance Maladie alors que les besoins augmentent sans cesse, et que de nouveaux risques voient le jour. Cette cure d'austérité imposée, a pour conséquence une remise en cause du droit à l'accès aux soins de santé pour tous.

**Le Congrès revendique** la création d'une couverture dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, **le Congrès rappelle** son opposition à la loi HPST et à la mise en place des ARS qui consacrent une étatisation régionalisée des régimes d'Assurance Maladie et privent les salariés du droit de gestion de leur salaire différé. **Le Congrès condamne** cette politique qui conduit à la fermeture de services et établissements hospitaliers.

**Le Congrès condamne** les exigences européennes comme les directives assurantielles qui imposent aux mutuelles et institutions de prévoyance, d'importantes marges de solvabilité (la directive européenne "Solvabilité II") aboutissant à des restructurations, des regroupements et des fusions dans ces secteurs. Ces regroupements vont s'accroître avec la loi du 14 juin 2013 pour permettre aux acteurs de la protection sociale complémentaire (institutions de prévoyance, mutualité) de répondre aux cahiers des charges des contrats collectifs et se positionner dans les négociations collectives de branches.

**Le Congrès dénonce** la décision du Conseil constitutionnel du 13 juin 2013 remettant en cause les clauses de désignation dans les branches professionnelles des contrats collectifs prévoyance et santé par la suppression de l'article L 912-1 du code de la Sécurité Sociale, et par là, la remise en cause de fait de la libre négociation dans les branches.

**Le Congrès dénonce** la fiscalisation pour le salarié de la part patronale de cotisation complémentaire santé dans le cadre des contrats collectifs et obligatoire et en exige le retrait.

De même, **le Congrès dénonce** les différentes Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) qui imposent la suppression de milliers de postes dans les différents régimes de protection sociale, ce qui a pour conséquence la dégradation des conditions de travail du personnel et la détérioration du service rendu aux assurés, se traduisant par la fermeture de nombreux centres de paiement et de points d'accueil ainsi que des retards importants dans le paiement des prestations.

**Le Congrès exige** l'arrêt des suppressions de postes, revendique des recrutements et les moyens nécessaires propres à garantir à la fois les droits et conditions de travail des agents, et la qualité du service dû aux assurés sociaux.

Par ailleurs, **le Congrès s'oppose** à toutes tentatives de remise en cause des dispositions conventionnelles interdisant la mobilité forcée.

**Le Congrès exige** le remplacement poste par poste.

**Le Congrès dénonce** la création d'une "SUPER COG", dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2012, qui chapeaute toutes les COG, tant du régime agricole que du régime général et du RSI, imposant les mutualisations entre les différents régimes.

Cette convention cadre crée une remise en cause de la présence territoriale de ces différents régimes et génère de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir des salariés des régimes de protection sociale.

**Le Congrès réaffirme** l'importance de l'indépendance des médecins issus de la Médecine du Travail **et dénonce** les tentatives voulant les placer sous la tutelle patronale et leur remplacement par des personnels non protégés.

**Il demande** le retour de la visite médicale annuelle, ce qui suppose la formation en nombre suffisant de médecins du travail et l'abandon du « numerus clausus », ainsi que la mise à disposition des moyens adéquats au fonctionnement de ces services.

Par ailleurs, **il revendique** l'instauration de visites semestrielles pour tous les métiers à risque.



**Le Congrès dénonce** la décentralisation des financements des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) vers les départements qui a pour conséquences la rupture de l'égalité de droit, du fait d'un service public devenu différent en fonction de la "richesse" des départements, ainsi que la réduction des effectifs ce qui laisse de trop nombreux salariés handicapés démunis.

Par ailleurs, **le Congrès dénonce** le détournement des fonds de l'AGEFIPH par les entreprises.

**Le Congrès revendique** que le montant de l'Allocation Adultes Handicapés soit égal au montant du SMIC. **Il invite** les militants à faire connaître à la Fédération leurs accords signés concernant les handicapés, et tous les syndicats à constituer dans leur structure une activité syndicale "FO Handicap".

**S'agissant de Pôle Emploi**, cinq ans après la fusion ASSEDIC/ANPE que FO avait refusée, la situation est toujours aussi préoccupante ; qu'il s'agisse de la qualité de service dû aux usagers, de l'examen et l'étude de leurs droits, de l'accompagnement et du retour vers l'emploi, ou des conditions de travail des personnels.

**Le Congrès revendique** le maintien des trois filières : orientation, indemnisation et placement, seule garantie pour assurer le service rendu aux travailleurs privés d'emploi. Il exige la mise en œuvre des cursus de formation interne correspondants.

Face à la progression constante du nombre de travailleurs privés d'emploi depuis cinq ans, **le Congrès exige** le renforcement des moyens applicatifs fiables, en locaux professionnels et d'accueil, et plus encore des effectifs en CDI. Alors que la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale avait estimé les besoins à 20 000 recrutements en 2012 pour assurer les missions, Pôle Emploi en définitive n'aura été doté que de 4 000 CDI.

**Le Congrès soutient** les revendications des camarades de l'AFPA qui se battent pour maintenir leur institution avec ses spécificités et ses moyens, et dont la qualité et l'efficacité en matière de formation qualifiante et de reconversion des travailleurs privés d'emploi est incontestable.

### **En matière de retraite**

**Le Congrès réaffirme** ses positions en matière de retraite.

**Le Congrès demande le retrait immédiat du projet Ayrault et continue d'exiger** l'abrogation de la loi de 2010 portant réforme des retraites. Socialement injuste et financièrement inefficace, elle est un des éléments principaux du programme d'austérité imposé par le gouvernement sous couvert de la "Troïka", Banque Centrale Européenne, Commission Européenne et Fonds Monétaire International.

En ce sens, **le Congrès se félicite** de l'initiative prise par la Confédération le 15 octobre qui a permis d'assurer la continuité du combat après le 10 septembre et a constitué un point d'appui, dans l'unité d'action avec la CGT, pour la poursuite de la mobilisation jusqu'au retrait.

**Le Congrès réaffirme** son attachement au système de retraite par répartition fondé sur le salaire différé, seul susceptible de garantir un système fiable basé sur la solidarité intergénérationnelle.

**Le Congrès rejette** toute idée de capitalisation dont l'actuelle crise a confirmé les dangers **et rappelle** son attachement à un système de base Sécurité Sociale, complété par des régimes complémentaires gérés paritairemment, des régimes spéciaux et de fonctionnaires pour ceux concernés par ces statuts.

Enfin, **le Congrès s'oppose** au régime unique à travers la mise en place de régimes par points et/ou comptes notionnels fussent-ils introduits sous couvert de prise en compte de la pénibilité. L'objectif réel de ce régime unique a minima est de favoriser le développement des fonds de pension et retraites par capitalisation. Dans ce cadre, **le Congrès s'oppose** à la fusion des régimes AGIRC et ARRCO prônée par le MEDEF et la CFDT.

**Le Congrès dénonce** la volonté d'instaurer un système visant à aboutir à la liquidation de la retraite par un régime unique, ce dernier devenant le liquidateur/payeur. Cela aurait pour conséquence de transférer au régime général la liquidation de la majorité des dossiers de retraite du régime agricole, privant ainsi la Mutualité Sociale Agricole de son activité d'organisme de retraite, remettant en cause le devenir même de la MSA.

**Le Congrès rappelle** que ses principales revendications sont toujours d'actualité :

- le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;
- le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;
- le maintien des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, ainsi que des régimes spéciaux ;
- la réduction de la durée de cotisation dans la perspective du retour à 37,5 années ;
- le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public ;
- le maintien de la prise en compte indistinctement de toutes les périodes, qu'elles soient cotisées ou validées ;
- un taux de remplacement de haut niveau (75 % du salaire moyen) et une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;
- le maintien des droits familiaux et conjugaux.

**Le Congrès condamne** la stigmatisation des retraités par la Cour des Comptes les présentant comme des "nantis".

**Pour le Congrès**, un haut niveau de protection sociale basée sur la solidarité reste un des droits fondamentaux des travailleurs.

## **LIBERTE SYNDICALE**

**Le Congrès réaffirme** son attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale. **Il réaffirme** sa condamnation de la position commune d'avril 2008 signée par le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT et des lois scélérates qui en découlent, qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation (loi Fillon du 20 août 2008, loi du 15 octobre 2010 relative aux TPE) ainsi qu'à la hiérarchie des normes (loi du 5 juillet 2010 "*portant rénovation du dialogue social dans la fonction publique*") ; ces lois venant renforcer la loi du 4 mai 2004. **Le Congrès en demande** l'abrogation pure et simple.

**Il rappelle** que la branche constitue le niveau de négociation qui garantit le mieux l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité, quelle que soit la taille de l'entreprise, **et s'oppose** aux lois Fillon qui organisent les moyens d'inversion de la hiérarchie des normes.

**Le Congrès rappelle** son attachement indéfectible à la liberté de négociation, et à la politique contractuelle. Opposé à toute remise en cause des conventions collectives, des accords de

branche, remparts contre le dumping social destructeur d'emplois, en particulier dans les TPE, **le Congrès appelle** tous les syndicats affiliés à la FEC, à négocier des accords collectifs au niveau des branches, plus favorables aux salariés que la loi, **et rejette**, dans ce cadre, l'éventuelle mise en place de commissions paritaires locales s'opposant aux branches professionnelles, tel que prévu dans la négociation sur le dialogue social dans les TPE.

**Le Congrès dénonce et s'oppose** à la volonté de la CGT et de la CFDT de renégocier les accords sur le paritarisme dans le but d'indexer la base de distribution des fonds sur le poids de la représentativité de chaque organisation syndicale au niveau de chaque branche.

**Il condamne** la tentative de remodelage du paysage syndical menée par la CGT, la CFDT, le MEDEF, la CGPME, d'une part, et les gouvernements, d'autre part, visant à restreindre la liberté syndicale, à favoriser les interlocuteurs privilégiés et le syndicalisme d'accompagnement.

**Il constate**, au travers de la publication des résultats de la représentativité, l'échec de cette tentative.

**Le Congrès rappelle** que le respect de l'indépendance syndicale, notamment à l'égard des gouvernements, est une des conditions de la démocratie, ce qui implique de combattre toute tentative d'intégrer les organisations syndicales à des structures (comités, commissions...) qui ont pour objectif de les associer à la mise en œuvre de plans contraires à l'intérêt des salariés.

**Le Congrès revendique** le retour à la liberté de désignation des délégués syndicaux et à la liberté de négocier.

**Il dénonce** les discriminations, les attaques et les pressions dont sont victimes ses militants. **Le Congrès exige** le maintien et l'amélioration des droits et moyens syndicaux dans toutes les entreprises et branches couvertes par la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière sans nuire à l'indépendance de l'organisation syndicale.

**Le Congrès rejette** la généralisation du recours au vote électronique **et rappelle** que la priorité doit être donnée au vote à l'urne et au respect des règles du code électoral.

Afin de conforter la liberté syndicale et la liberté de négociation, **le Congrès appelle solennellement** à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par FORCE OUVRIERE, passant par un effort sans précédent de syndicalisation et par une progression aux élections professionnelles. A cet effet, **il encourage** chaque adhérent à en faire adhérer un nouveau y compris à s'engager dans la bataille des élections dans la Fonction Publique programmées pour fin 2014.

**Le Congrès considère** que la syndicalisation des femmes doit être un axe majeur pour le développement des Sections fédérales et de la Fédération. Il est indispensable de faire évoluer la place des femmes dans les structures afin d'assurer leur représentation à tous les niveaux. La FEC doit être moteur dans l'élaboration et l'application des accords "Egalité" de branche et d'entreprise.

## **CONCLUSION**

**Le Congrès appelle** tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance, et déterminés à faire valoir leurs droits, à rejoindre les rangs de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE afin de défendre leurs revendications légitimes, ainsi que la démocratie et, par conséquent, la République.

Le renforcement du syndicalisme libre et indépendant est une des conditions essentielles pour faire obstacle aux attaques généralisées contre les droits des travailleurs au nom de la logique destructrice de la réduction de la dette et des déficits ainsi que de l'austérité.

**Le Congrès appelle** les travailleurs salariés : actifs, chômeurs et retraités, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la CGT-FORCE OUVRIERE, en amplifiant son développement par la création de nouvelles implantations syndicales partout où cela est possible. **Il appelle** ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de la CGT-FORCE OUVRIERE dont la priorité reste l'augmentation générale des salaires à laquelle l'emploi et les retraites sont liés. **Il les appelle** également à voter et faire voter pour les listes FO à l'occasion de chaque élection dans les entreprises.

**Le Congrès considère** qu'il revient à tous les syndicats de la FEC de rédiger partout les cahiers de revendications concrètes et claires, qui permettront d'engager le rapport de force nécessaire à la reconquête des salaires et des droits, y compris par la grève interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité avec 1 abstention à Perpignan, le 25 octobre 2013



Par ailleurs, suite à une discussion au sein de la Commission de résolution, une motion interne a été soumise au vote invitant les instances de la FEC FO à se pencher plus particulièrement sur les problèmes de retraite que peuvent avoir nombre de travailleurs au regard de périodes longues sans cotisations retraite.